

Financer votre VAE



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace (<https://www.greta-alsace.fr>)

Financer votre VAE

Financer sa VAE

De multiples financements existent en fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi...). Pour les connaître :

- [Le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle](#)
- [Pôle Emploi](#)
- [Région Grand Est, qui finance notamment de la VAE](#), des formations diplômantes ouvertes aux demandeurs d'emploi, la plateforme linguistique innovante...

Bénéficiaire d'un conseil gratuit et personnalisé

Le [conseil en évolution professionnelle \(CEP\)](#) instauré par la loi du 5 mars 2014 offre un accompagnement gratuit et personnalisé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (insertion professionnelle, mobilité interne ou externe, reconversion, reprise ou création d'activité...). Il vous aidera à mobiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#).

Afin de mieux informer et accompagner les actifs, le conseil en évolution professionnelle (CÉP) a été renforcé avec les dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, qui conduisent à une recomposition du paysage des opérateurs habilités à délivrer cette prestation à partir du 1er janvier 2020.

En plus des opérateurs nationaux du CÉP (Pôle emploi, Apec, Cap emploi et Missions locales), France compétences va désigner de nouveaux opérateurs - pour les actifs occupés hors agents publics - qui vont être sélectionnés dans chaque région par appel d'offres (en activité à partir du 1er janvier 2020).